

## Le Dossier Médical Personnel : une réalité à Strasbourg

Le Dossier Médical Personnel (DMP) est désormais une réalité pour les patients des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS). Acteur historique de la mise en œuvre du DMP en Alsace, le principal établissement hospitalier de la région a revu son organisation interne et informatique de manière à proposer toutes les fonctions du DMP (création, dépôt et consultation de documents). Lors de la réunion territoriale organisée ce mercredi 16 novembre 2011 par le Groupement de coopération sanitaire e-santé Alsace en collaboration avec les HUS et l'Union Régionale des Professionnels de Santé regroupant les médecins libéraux d'Alsace, ces avancées concrètes ont été présentées à de nombreux professionnels de santé libéraux et hospitaliers.

M. Laurent Habert, directeur général de l'Agence régionale de santé Alsace (ARS), a rappelé que le DMP était un outil « au service d'une stratégie régionale de la e-santé » : « En le proposant à leurs patients, les HUS sont devenus le principal moteur d'un cercle vertueux : plus il y a de DMP créés, plus les médecins prennent l'habitude de les compléter et plus les patients réclament l'ouverture de leur DMP ». Jour après jour, de nouveaux médecins libéraux de la communauté urbaine de Strasbourg se dotent des logiciels de cabinet compatibles avec le Dossier Médical Personnel. M. Jean-François Lanot, directeur général adjoint des HUS, en est convaincu : « Le rapprochement Ville-Hôpital à Strasbourg fait un grand pas grâce au DMP : la circulation des informations – comptes rendus, prescriptions, résultats d'analyses, lettres de sortie, etc. – va très vite gagner en rapidité et en fiabilité grâce au DMP ». Le tout au service de la santé du patient : le DMP contribue à améliorer la qualité des soins et à faciliter la prise en charge globale d'un patient, notamment dans le cadre de pathologies chroniques.

Les HUS font partie des cinq établissements de la région qui mettent en œuvre le DMP. Un chantier de longue haleine qui se poursuivra prochainement : après le Nouvel Hôpital Civil, l'hôpital de Hautepierre et le CMCO de Schiltigheim, ce sera au tour des consultations externes et des sites de l'Elsau, d'Illkirch, du Neuhof et de la Robertsau d'offrir cette opportunité à leurs patients.

En phase de déploiement depuis son inauguration en Alsace en mars 2011, le **Dossier Médical Personnel** (DMP) est un dossier médical sécurisé totalement dématérialisé, qui rassemble les informations médicales d'un patient : prescriptions, synthèses médicales, comptes rendus, résultats d'analyses, mentions d'allergie... Choisie comme l'une des quatre régions pilotes pour déployer le DMP, l'Alsace, grâce à la mobilisation de tous, génère aujourd'hui le plus grand nombre de DMP en France et en compte actuellement plus de 13 000.

Le **GCS e-santé Alsace** développe une solide expertise dans les technologies de l'information et de la communication appliquées à la santé : portail d'informations sur la santé, services de télémedecine, réseaux d'informations médicales, Dossier Médical Personnel... En facilitant l'utilisation des technologies liées à la e-santé, le GCS e-santé Alsace accompagne l'ensemble des professionnels de terrain et favorise l'accès aux soins de proximité.

### Contact presse

Virginie Ostrowski

Chargée de communication GCS e-santé Alsace

03 88 11 62 36 / [communication@sante-alsace.fr](mailto:communication@sante-alsace.fr)